

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué en date du dix décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de GRANE sous la présidence de Mr Jean-Paul XATARD, Maire.

Présents : Christine MARION, Marc ESTRANGIN, Béatrice BRETON-GENTE, Jean-Louis REYNAUD, Laure Haillet de Longpré, Robert ARNAUD, Laurence JOLY, Camille YVOREL-QUINCARD, Erwin TAUBER, Michel VALLET, Thibault RASPAIL.

Absent(s) excusé(s) : Stéphanie NICOLAS-TESTARD, Ludovic DUBOST, Frédéric ROLLET, Mallory ALLIGIER, Rajae DAHMANI, Cynthia BRIZARD (*donne procuration à C. Yvrel-Quincard*), Jean LONGEOT.

Secrétaire de séance : Camille YVOREL-QUINCARD

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour rajouter un point à l'ordre du jour : remboursement de frais à un conseiller municipal. Le conseil accepte ce rajout.

N°01 OUVERTURE DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET (DCM241216-01)

Monsieur le Maire expose qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2025 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du CGCT, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024. Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits autorisés et ce avant le vote des budgets primitifs 2025 comme suit :

- Chapitre 16 : 22 613€
- Chapitre 20 : 4 970€
- Chapitre 204 : 2 500€
- Chapitre 21 : 124 000€
- Chapitre 23 : 237 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter les propositions d'ouverture des crédits en section d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer Madame la Perceptrice de Crest.

N°02 AUTORISATION DE RECRUTER EN CDD AUX SERVICES TECHNIQUE (retiré OJ)

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il n'est plus nécessaire délibérer sur ce point, le contrat étant déjà couvert par une précédente délibération.

N°03 INFORMATION SUR LE PROJET DE LA SOCIETE STATKRAFT : AGRIPHOTOVOLTAISME

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil, des informations recueillies auprès de la société Statkraft, lors du comité de projet du 2 décembre dernier, sur son plan de développement d'une centrale agrivoltaïque sur un terrain privé situé sur la commune. Ce projet de centrale agrivoltaïque (panneaux solaires à 1m20 de hauteur, avec pâturage prévu en dessous) va entrer dans sa phase opérationnelle avec le dépôt du permis de construire (réalisé le 13/12/24). Les études

préalables ont été menées, et une enquête publique se tiendra suite au dépôt du permis de construire. La société Statkraft souhaite installer sur 20 hectares (parcelles n°214, 132, 127, 128, 119, 120, 121, 126, 129), lieu-dit les Savoyens, des panneaux photovoltaïques, ce qui couvrirait les besoins en électricité, hors chauffage, de la moitié des foyers de la CCVD.



Ces terrains sont classés en « Prairies non exploitées » depuis 2015 et déclassées fiscalement en « Bois et Landes ». Un exploitant ovin local est intéressé pour faire pâturer son troupeau et étendre également son cheptel avec ces nouvelles surfaces trouvées. Une page internet du projet sera mise en ligne prochainement afin de mettre à disposition du public et de façon électronique, les informations sur le projet et ses évolutions.

N°04 MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL- COMMUNE DE GRANE, ASG, PETANQUE (information)

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Béatrice Breton-Gente, Adjointe à la vie associative, qui expose le projet de convention sollicité par l'association AS Grâne Pétanque en accord avec l'ASG (rugby), afin de pouvoir bénéficier de la mise à disposition des terrains communaux situés derrière le terrain annexe du rugby. Le souhait de l'AS Grâne Pétanque serait d'aménager 16 jeux officiels, sur un espace de jeu ouvert au public.

Une convention a été préparée mais reçue tardivement en mairie pour pouvoir être validée dès ce soir. Un prochain conseil entérinera la mise à disposition par une convention.

N°05 CARNAVAL 2025 ET DEMANDE DE SUBVENTION (DCM241216-02)

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Béatrice Breton-Gente, Adjointe à la vie associative, qui sollicite le conseil pour accorder une subvention de fonctionnement à l'association Grâne Energic' dans le cadre de l'organisation du carnaval le dimanche 23 mars prochain. Il est en effet prévu qu'un groupe de batucada anime une déambulation musicale, et un coup de pouce financier est sollicité en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention de 300€ à l'association Grane Energic pour l'organisation du carnaval 2025.

- **PRECISE** que cette attribution a lieu exceptionnellement avant le vote du budget 2025 afin que l'organisation du carnaval soit certaine.

N°06 DONNEES STATISTIQUES « PORTRAIT DE LA COMMUNE » FIN D'ANNEE 2024

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes met à disposition de ses communes membres une étude individuelle par collectivité rassemblant les données statistiques de divers organismes (Insee, Cas, Cnam etc), et mobilisant les dernières données disponibles. Des éléments concernant l'emploi, l'économie, l'environnement, les finances locales, le logement, la petite enfance, la santé, le sport, la vie locale, les seniors sont ainsi présentés. Le document est consultable en mairie.

N°07 RENDU ETUDE ING'EUROPE SUR L'ETUDE DE FAISABILITE D'UNE CHAUFFERIE BOIS AU GROUPE SCOLAIRE (information)

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que l'étude d'opportunité d'un réseau de chaleur au groupe scolaire, et prise en charge à 70% par le fonds chaleur de la CCVD, vient d'être rendue en mairie par le cabinet ING'Europe. Le principe consistait à étudier la possibilité d'implanter une chaudière bois ou bois déchiqueté pour le groupe scolaire et/ou création d'un réseau de chaleur vers les logements communaux situés en face de l'école.

Différents scénarii ont été vus (5), et la suite logique serait de lancer une maîtrise d'œuvre afin d'obtenir un dossier finalisé à l'état de l'APD, pour être en mesure de déposer des demandes de subvention si le conseil en décidait ainsi. Toutefois Monsieur le Maire fait part de son étonnement sur les coûts qui ont pu être détaillés dans cette étude : ainsi une chaufferie bois pour le groupe scolaire coûterait 330.000€ TTC (scénario 1 privilégié), contre 528.000€ TTC (scénario 4bis privilégié) pour la création d'un réseau de chaleur urbain. Il estime ainsi qu'il convient d'étudier une version de chaufferie à bois granulés car quand bien même ces projets sont subventionnés, le prix paraît exorbitant.

N°08 REMBOURSEMENT FRAIS À UN CONSEILLER MUNICIPAL- MANDAT SPECIAL (DCM241216-04)

Monsieur le Maire expose que Mr Tauber, dans le cadre de sa mission liée au plan communal de sauvegarde, a effectué à ses frais, une dépense nécessaire à la mise en œuvre de sa mission, à savoir faire réaliser des doubles de clés des locaux techniques communaux, où doit se tenir en cas de nécessité, le « Poste de gestion de crise ». L'article L.2123-18 du CGCT permet le remboursement de frais exposés par les élus à l'occasion de l'exercice d'un mandat spécial, dès lors que ces frais apparaissent nécessaires au bon accomplissement du mandat, et qu'il peut en être porté justification. Le Conseil d'Etat a défini le mandat spécial comme étant : « toutes les missions accomplies par l' élu avec l'autorisation du conseil municipal dans l'intérêt des affaires communales, à l'exclusion seulement de celles qui lui incombent en vertu d'une obligation expresse ».

Vu la délibération n°5 du 29 juin 202, nommant Mr Erwin Tauber conseiller en charge du groupe de travail sur la mise en route du plan communal de sauvegarde (PCS)

Vu l'article L.2123-18 du CGCT

Vu les frais d'un montant de 38,50€ avancés par Mr Erwin Tauber dans le cadre de son mandat spécial lié au PCS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité :

- **CHARGE** le Maire de faire procéder au remboursement de la somme de 38,50€ auprès de Mr Erwin Tauber, conseiller municipal en charge du PCS, correspondant à des frais de reproduction de clés du poste de gestion de crise du PCS.

N°09 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Visite du local de la poste pour une prochaine réaffectation au bénéfice de l'association Vieillir au village, à l'étroit dans son local actuel. Les travaux du distributeur de billets auront lieu en février.

- Des ateliers « mon jardin zéro déchet » vont être proposés par l'association Compost et Territoire, en lien avec les actions menées par la CCVD, de février à juin, dans les communes du territoire. Informations à venir pour les dates retenues à Grâne : les groupes seront ouverts à tous.

- Plan communal de sauvegarde : Grâne sera la 7^{ème} commune de la Drôme à constituer une réserve communale de sécurité.

- Vœux du Maire et des conseillers municipaux : le 17/01/25 au CRA.

- Prochain conseil municipal : le 20/01/2025

SEANCE LEVÉE à 20h30